

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1970)

Heft: 135

Artikel: Vers un institut suisse du développement

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028103>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la Conférence des Nations Unies sur les droits de l'homme, à Téhéran, en mai 1968, M. Lindt disait: « Tout autre est le cas d'une transgression constante des droits de l'homme, transgression qui découle du fonctionnement normal d'institutions politiques (...) C'est le cas pour l'apartheid. Ici la discrimination raciale est érigée en système politique qui nie ouvertement un principe universellement admis figurant en tête de la déclaration des droits de l'homme: l'égalité de tous les humains (...) La Suisse a toujours approuvé la déclaration universelle (des droits de l'homme) et elle ne peut rester silencieuse devant une violation délibérée et constante. Enfin, toute la tradition démocratique et humanitaire de mon pays repousse l'image d'une société telle que la crée l'apartheid. Les autorités suisses ne peuvent dès lors que condamner moralement ce système ».

Cette déclaration n'avait pas passé inaperçue et elle avait soulevé aux Chambres les protestations de M. Eisenring, conseiller national de Zurich et membre du Conseil d'administration de BBC. M. Spühler, alors chef du DPF, lui avait répondu très clairement, le 13 juin 1968:

« Je suis de l'avis qu'il y a des cas où un délégué de notre pays ne peut se taire (...). Lorsqu'il s'agit des droits fondamentaux de l'homme, un délégué de la Suisse à une Conférence internationale ne peut garder le silence (...) on ne comprendrait pas, à une époque où la conscience du monde est préoccupée par cette question (de l'apartheid) qu'un délégué suisse se taise à cause de notre neutralité ». Nos autorités allaient-elles progressivement prendre conscience du fait que le régime au pouvoir à Prétoria pouvait être traité de façon spéciale, sans que notre sacro-sainte neutralité ne soit mise en danger ? On aurait pu le croire, mais il a fallu déchanter. Le 2 juin 1970 M. Graber a accepté un postulat du conseiller national Ziegler (soc. GE) demandant que l'abstention de la Suisse lors des votes sur l'exclusion de l'Afrique du Sud dans les organisations spécialisées des Nations Unies devienne la règle. Or cette proposition n'a pas trouvé grâce devant notre Parlement qui l'a rejetée par 98 voix contre 23.

Intérêts commerciaux d'abord

La raison est claire. Officiellement nous ne pouvons pas condamner le régime de l'apartheid à cause de notre neutralité. En fait les milieux d'affaires suisses ne veulent pas se mettre à dos un pays où les investissements helvétiques prospèrent à un rythme étonnant et où le rendement du capital est l'un des plus élevés du monde (plus de 12%). La Suisse vient au quatrième rang, derrière la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la France, des pays investissant en Afrique du Sud. Les capitaux suisses qui vont se placer chez M. Vorster sont en constante progression.

1964: 830 mio de francs
1965: 941 mio de francs
1966: 993 mio de francs

En ajoutant à ces chiffres les investissements nouveaux que nous avons pu repérer entre 1966 et 1969, on arrive pour cette dernière année au total impressionnant de 1 100 mio de francs. A titre de comparaison, la Suisse avait investi dans le reste de l'Afrique (à l'exception de la Rhodésie) 293 mio de francs à la fin 1968, soit environ **quatre fois moins** que dans la seule Afrique du Sud.

Qui investit ? S'il est extrêmement difficile de dresser une liste exhaustive de ceux qui contribuent si massivement au « développement séparé » (de la Suisse ou de l'Afrique du Sud ?), il est par contre aisé de faire un petit inventaire très représentatif de l'économie helvétique.

1. **L'UBS** gère le South Africa Fund Investment Trust (SAFIT), dont la fortune au 31 mars 1970 était de 213 mio de francs. 44 % du portefeuille sont placés dans les mines d'or, 19 % dans les sociétés de financement des mines, 8,8 % dans les mines de diamants et de platine. Au Conseil d'administration du fonds siègent entre autres les représentants de la Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Winterthour, de MM. de Chollet à Fribourg, de MM. Lombard, Odier et Cie à Genève, de MM. La Roche et Co.,

à Bâle et de MM. Chollet, Roguin et Cie à Lausanne.

2. **CIBA**, en Afrique du Sud, Ciba (Pty) Ltd. possède une fabrique à Isando (Transvaal).
3. **Sandoz**. Sandoz Products (Pty) Ltd. est implanté à Johannesburg.
4. **Hoffmann-La Roche**, est implanté depuis 1947 en Afrique du Sud sous le nom de « Roche South Africa » où il possède deux filiales. Le groupe se propose d'investir 72 mio de francs pendant les huit prochaines années. La nouvelle usine d'Isando (Transvaal) qui sera prête en 1971 aura coûté environ 20 mio de francs.
5. **Geigy**. Geigy South Africa (Pty) Ltd. possède deux filiales en Afrique du Sud. On construit aussi à Isando une nouvelle usine qui coûtera 4,2 mio de francs.
6. **Nestlé**. Possède neuf usines et emploie 3600 personnes en Afrique du Sud. En 1966 l'usine de pommes de terre en flocon de Bethel a coûté 1,1 mio de francs et la modernisation de la production de Nescafé à Eastcourt a coûté 1 mio de francs. Parmi les investissements nouveaux, signalons l'agrandissement de la fabrique de chocolat de Pietermaritzburg (7,8 mio de francs) et l'association, en 1969, avec Imperial Cold Storage, avec qui Nestlé a créé la « Western Province Milk Products (Pty) ». La part de Nestlé dans cette affaire de distribution du lait est de 6 mio de francs. Contrairement à ce que nous écrivions dans notre dernier numéro, la production de l'usine Nestlé d'Isando sera transférée non à proximité des districts frontaliers, mais à Belleville, près de Capetown, qui est déjà l'usine principale de Cross and Blackwell (du groupe Nestlé) et qui est située à plus de 1000 milles des territoires frontaliers.
7. **Alusuisse**, s'appelle, en Afrique du Sud, Alusaf (Pty) Ltd. La nouvelle usine qui doit produire 50 000 t d'aluminium brut entre en service au printemps 1971, à Richards Bay, au Natal. Les investissements nécessaires à ce complexe sont faits en collaboration avec l'Industrial Development Corporation. Coût total: 200 mio de francs.
8. **Saurer** possède depuis 1965 des intérêts immobiliers dans la Woodbrook Properties (Pty) Ltd. ainsi qu'une fabrique de métiers à tisser, la Saurer (Pty) Ltd., toutes deux domiciliées à East London (Province du Cap).
9. **Sulzer** se dédouble en Afrique du Sud: il y a la Sulzer Brothers (South Africa) Ltd. et la Rice and Diethelm Ltd, toutes deux à Johannesburg.
10. **Interfood (Suchard)** est implanté depuis 1948 en Afrique du Sud sous le nom de Suchard Chocolate (S.A.) Ltd., à Maitland Cape.
11. **La S.A. Brown, Boveri et Cie** est implantée depuis 1963 à Johannesburg sous le nom de Brown-Boveri South Africa (Pty) Ltd. Par l'intermédiaire de BBC Mannheim, le groupe participe à la construction du complexe hydro-électrique de Cabo-Bassa (Mozambique), qui alimentera Johannesburg en énergie.
12. **Oerlikon-Bührle** possède deux filiales dans le secteur textile (Wellington Industries [Pty] Ltd et Frotex [Pty] Ltd) et une fabrique d'électrodes Oerlikon Electrodes (South Africa [Pty] Ltd).
13. **Holderbank** contrôle l'Anglo-Alpha Cement Ltd. dont elle tire le 10 % du revenu total de ses participations.
14. **Schindler** possède une fabrique d'ascenseurs à Johannesburg.

A cette liste déjà longue on devrait encore ajouter la plupart des maisons horlogères, groupées à Johannesburg dans le « Watchmakers of Switzerland Information Center », Wild Heerbrugg (que l'on retrouve à Johannesburg, au Cap et à Durban), ainsi que Paillard, Lindt et Sprüngli, Bally, etc.

Certes, il faut garder le sens de la mesure, car le total des investissements suisses en Afrique du Sud ne constitue que le 4 % du total des investissements étrangers dans ce pays et un milliard de nos francs ne représente après tout qu'approximativement 1 %

(peut-être) de la fortune suisse investie à l'étranger, mais le 3 % des investissements directs.

Sinuosité

Cette incohérence entre la ligne politique esquissée ces dernières années à Berne et la pratique économique bienveillante que nous entretenons avec la République sud-africaine pose toutefois un certain nombre de questions:

A un moment où l'on parle de plus en plus sérieusement de l'entrée de la Suisse aux Nations Unies on est en droit de se demander comment notre pays pourra éviter le problème posé par le boycott de l'Afrique du Sud décidé par l'Assemblée générale. Sans doute, de grands Etats membres des Nations Unies ne respectent pas ce boycott, mais il reste que l'image que l'on se fait de notre pays à l'étranger risque fort de pâtir de notre engouement pour l'Afrique du Sud.

Au moment où nous cherchons à affermir — bien modestement d'ailleurs — notre Coopération technique (qui s'exerce principalement en Afrique, continent auquel est consacré la moitié du budget) on peut se demander si notre effort ne risque pas de subir les conséquences de l'incohérence de notre politique puisque d'une part nous favorisons le développement de certains pays africains et que d'autre part nous favorisons l'exploitation systématique d'un pays où la majorité noire n'a aucun droit. Paradoxalement, le vice-consul de la section commerciale suisse à Johannesburg, M. Fernand Rochat, travaillait pour la Coopération technique avant d'être nommé à Johannesburg !

Enfin, il faut savoir si nous pouvons vraiment nous prétendre encore **neutres** dans cette affaire. En effet, la Suisse a choisi de se mettre du côté de l'Afrique du Sud, cédant à la pression des milieux économiques. Le postulat de M. Ziegler demandait que les délégués suisses aux conférences internationales s'abstiennent lors des votes condamnant l'Afrique du Sud. Or le « devoir d'abstention » constitue le mot-clé de tous les chapitres consacrés par les traités de droit international public à la neutralité. Cette demande, combien modeste, a été rejetée par le Conseil national. Ce vote est le signe de la fin de la neutralité suisse dans cette affaire. Il convient d'en tirer les conséquences.

Vers un institut suisse du développement

En mars 1969, le conseiller national Ziegler invitait par postulat le Conseil fédéral à prendre contact avec les institutions susceptibles de collaborer à la création d'un institut suisse du développement, chargé de la recherche appliquée en matière de coopération technique avec les pays du tiers monde; il se référait à un projet du délégué du Conseil fédéral à la coopération technique. Le chargé des relations avec les universités de ce service, M. H.-P. Cart, a établi en novembre 1969 un rapport intermédiaire, largement diffusé dans les milieux universitaires et auprès des organismes d'aide au développement, proposant des principes généraux pour la création de cet institut. Décentralisé en deux ou trois endroits, afin de joindre un maximum de contacts avec les professeurs intéressés des universités et d'indépendance vis-à-vis du pouvoir fédéral, il aurait pour but, d'une part, de favoriser une large prise de conscience des questions concernant les pays en voie de développement, d'autre part, de contribuer à l'aide au développement par la formation de personnel qualifié, l'étude préalable de projets (études de préinvestissement), la coopération avec les universités du tiers monde et l'élaboration d'études approfondies concernant le développement. Les réponses reçues à cette consultation ont été peu nombreuses; il est probable que les idées ne

(suite page 4)

sont pas très claires, surtout dans les organismes privés, que le niveau des principes généraux ne provoque pas toutes les réactions (on attend sans doute la question de la localisation pour se manifester) et que l'individualisme et la mauvaise diffusion de l'information traditionnels dans les universités ont fait obstacle à une large discussion. Néanmoins, on peut esquisser un schéma des études sur le développement, laissant aux universités l'entièbre responsabilité de l'enseignement au niveau de la licence, et confiant à l'institut suisse du développement la coordination et l'initiative des études de troisième cycle.

ÉTUDES DE LICENCE

Au niveau de la licence, il s'agit principalement de sortir les étudiants de leur ethnocentrisme; la question des inégalités de développement dans le monde est une de celles qui font partie de la culture générale de tout universitaire. L'intérêt parmi les étudiants paraît important, à en croire une enquête réalisée au printemps 1970 parmi les étudiants en sylviculture et en agronomie à l'EPF de Zurich : nombre total d'étudiants 466, 250 réponces, dont 139 suivent un cours théorique sur l'économie du développement, donc hors de leur domaine de spécialisation, 127 et 83 suivent deux cours dans leur spécialité sur les pays en voie de développement, et 38 divers enseignements, à l'Université ou ailleurs; tous ces cours sont libres, c'est-à-dire soit à option soit hors programme. A l'Université de Fribourg, une commission formée de professeurs, d'étudiants et de membres du groupe catholique Justice et Paix a établi un projet, actuellement soumis au Conseil d'Etat, d'institut regroupant les divers enseignements en matière de développement, et permettant une approche interdisciplinaire, en complément d'un programme principal dans une faculté. Cet institut délivrerait un certificat après deux semestres et un diplôme après une plus longue période. Avec des moyens financiers modestes au départ, un tel institut peut avoir une grande portée. Il est souhaitable que toutes les universités s'inspirent de cet exemple, sous quelque forme que ce soit.

ÉTUDES DE TROISIÈME CYCLE

Les travaux de l'institut seront en principe consacrés à des recherches appliquées, surtout en sciences sociales; si les missions dont pourront être chargés les enseignants doivent répondre à des exigences scientifiques élevées, les recherches de doctorat auront surtout pour but la formation des étudiants à la recherche sur le terrain.

Pour la formation complémentaire après une licence, il s'agit d'assurer un élargissement interdisciplinaire des connaissances nécessaires à la compréhension du développement, afin de former ceux que le jargon de la coopération technique appelle experts. En effet, le marché de l'emploi très serré et l'impossibilité d'assurer des salaires égaux à ceux du secteur privé entravent le recrutement habituel des experts, formés par la pratique nationale et internationale et âgés de 35 ans au moins, et conduit à l'engagement d'experts juniors (ou coopérants techniques), sans expérience pratique mais disponibles, travaillant en équipe sous la direction d'un expert chevronné.

Deux instituts existants peuvent assurer une base à l'institut suisse du développement. L'Institut Africain de Genève assure depuis 1961 la formation complémentaire des universitaires partant pour le tiers monde et offre un cadre de travail aux docteurs de l'Université de Genève ou de l'Institut de Hautes Etudes Internationales préparant une thèse sur un problème de développement; son intégration à l'institut suisse nécessite sa reconnaissance universitaire, actuellement en discussion avec les autorités universitaires, la Faculté des Sciences économiques et sociales et l'Institut de HEI. L'EPF de Zurich a récemment décidé de se consacrer à la formation complémentaire des experts, par une structure expérimentale qui pourra donc être intégrée facilement à l'institut suisse.

Sur cette base, M. Cart espère pouvoir mettre au point cet automne un plan d'action.

Nous, fossoyeurs

A l'occasion de la présentation du film de moyen métrage « Nous, fossoyeurs », de J.-L. Nicollier, la presse avait été unanime à relever sa bienfaire et sa précieuse contribution à la campagne pour « l'année européenne de la nature ». A y bien regarder, pourtant, ce film est un document authentiquement réactionnaire — à la manière de M. J. Schwarzenbach qui pose le problème de l'équilibre humain en termes de « retour » du premier au second. Le film, d'une manière générale, ne va pas au-delà des apparences de notre société contemporaine : pollutions, industrialisation, motorisation, urbanisation, accroissement démographique. Tout cela est juste. Mais trop court.

La course à la satisfaction des besoins est loin d'être achevée : le salaire moyen de l'ensemble des ouvriers, en octobre 1969, n'était que de 1 200 francs par mois. La société industrielle n'est pas condamnable parce qu'elle multiplie les usines, les voitures, les routes, les déchets, les pollutions, les unités d'habitation. Sans doute faut-il entreprendre une exploitation intensive des ressources naturelles si l'on veut sortir les sociétés humaines de la pauvreté, puis de la pénurie.

La critique, en fait, doit porter sur l'anarchie de ce développement, sur l'utilisation des ressources (naturelles et humaines) en vue d'en tirer un profit commercial au lieu de servir le mieux-être de la collectivité, sur le libéralisme économique de notre société qui n'oblige pas les pollueurs (qui sont les vrais cassers) à être les payeurs. De cela, pas trace dans le film, sinon cette phrase, toute platonique, qu'il faudra promouvoir un « véritable » aménagement du territoire. Le nôtre, pour l'instant, commence par la garantie (constitutionnelle) de la propriété !

Une séquence en particulier nous a frappé — parce que nous sommes sensibles aux thèses développées par Alfred Sauvy. La Suisse de l'an 2000 comptera

dix millions d'habitants; chaque année, nous construisons une ville comme Lausanne, dit le film. Ce qui est doublement inexact. Les prévisions les plus récentes font état de 7,5 millions pour la fin de ce siècle (compte tenu de la population étrangère résidente) et l'augmentation annuelle de la population s'apparente plutôt à l'importance de La Chaux-de-Fonds, soit trois fois moins que Lausanne.

Mais il y a plus grave. Pour illustrer ce propos, le réalisateur choisit de nous montrer des nouveautés. Un bébé pour autrefois, pour la Suisse de 2 ou 3 millions d'habitants; une rangée de bédés pour demain, pour la Suisse des 10 millions. Tout le malthusianisme de notre époque — non, non, non aux festivals « pop »... — est dans ces deux images. Confusion des notions de stock et de flux. Sans l'apport des étrangers, le taux de mortalité dépasserait de peu le taux de mortalité, de sorte que notre société continuerait de vieillir, comme elle le fait depuis de nombreuses décennies. L'apport de la jeunesse ne se marque pas seulement par les idées et les modes de vie qu'elle introduit, mais bien davantage par les pressions démographiques qu'elle exerce sur les structures et les institutions, qu'elle oblige à se renouveler.

Alors que le nouveau-né devrait être le signe de l'espoir et du renouveau, « Nous, fossoyeurs » le présente comme un risque, un danger, presque une erreur. Tout le film est d'ailleurs marqué par ce pessimisme foncier, ce doute à l'égard des capacités d'imagination et d'invention de l'homme pour surmonter les obstacles du moment, qui est bien la marque de ceux qui continuent de croire que le bonheur est derrière nous, que l'homme s'éloigne constamment de l'âge d'or.

Fossoyeurs peut-être, mais pas par plaisir. Parce que constructeurs. C'est de là qu'il fallait partir.

J.-P. G.

La Suisse du Musée de Fribourg

L'exposition d'été du Musée d'art et d'histoire de Fribourg ne prétend pas à la présentation exhaustive des manifestations de l'art populaire suisse. Composée presque exclusivement d'œuvres fribourgeoises, valaisannes, de la Suisse orientale et centrale des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, il lui a fallu l'apport de musées bâlois ou zurichoises pour ne pas laisser au visiteur une image de notre pays d'inspiration exclusivement religieuse.

Cette exposition donc, c'est d'abord et surtout le ciel. En peinture, en sculpture. On a décoré la toile, la tôle, le bronze, le parchemin, le chêne, l'arole et le mélèze. On a manié le crayon de couleur, l'encre, la gouache, l'huile et l'aquarelle. On a découpé le papier aux ciseaux, à défaut au couteau; on l'a collé sur fond noir, rouge ou doré.

Ah ! Seigneur ! tout était bon chez ces « imagiers populaires » pour remplir la terre des saints du ciel ! Sainte Josepha ou sainte Philomène, saint Népomucène ou saint Théodule. Charles-Frédéric Brun, dit le Déserteur, n'en manquait pas un. Et que d'ex-votos, de chemins de croix, antiques, candides et parfois admirables précurseurs de nos bandes dessinées.

La terre, direz-vous ? Peu de choses. On montait à l'alpage; on faisait boucherie. On allait à l'auberge ou, mieux, on regardait y entrer les étrangers; les enseignes étaient engageantes : « A l'Ange »,

« A l'Espérance », « Au Mouton Blanc », toujours bon logis. La guerre — celle du Sondrebond — ou la famine — celle de 1817 — ne font que des apparitions fugitives. L'art de vivre était en honneur : sortis des moules, les biscuits ne pouvaient être que délicieux, le vin meilleur dans les pichets; berceaux, jouets, coffrets, armoires : quelle allure ! Mais l'essentiel est ailleurs, on le sent bien qui rôde autour des crèches, des chasubles, des reliquaires, des luminaires et des crucifix.

Le Musée de Fribourg, j'ai retrouvé l'univers mental de mes ancêtres gruyériens. La vie était dure et douce à la fois; on ne subsistait souvent que grâce au tressage de la paille. Il devait y avoir plus de sécurité dans le ciel que sur la terre.

Mais en était-il ainsi ailleurs ? Que se passait-il dans la tête des vignerons vaudois ou des artisans bernois au fil des jours et des saisons ?

Le se situent les limites et les lacunes de l'exposition fribourgeoise qui reste cependant à voir et à admirer. Il faut y aller avec de bons yeux; il faut savoir s'approcher, se baisser, s'accroupir, tout est dans le détail.

Voir, admirer une Suisse sans pollution ni dans le ciel ni sur la terre. Si James Schwarzenbach a passé cet été sur les bords de la libre Sarine, il a dû être « aux anges ».

C. O.